

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 13**  
**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**OBJET :**

**FONDS VERT**

**Travaux  
quartier Champ-Bayon**

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 15/05/2024.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 15/05/2024.

Le Maire par intérim, Yves  
CHAMBON.



Le secrétaire de séance,  
Ludivine FERNANDEZ.

Signature of Ludivine Fernandez and official stamp of the Municipality of Authezat (Puy-de-Dôme).

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2024/005 du 16 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois le seize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Monsieur André FEUNTEUN ;

**Absente** : Madame Alexandra JARRIGE ;

**Excusé** : Monsieur Julien LACOUR ;

**Procuration** : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

**Secrétaire de séance** : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement pour le quartier de Champ Bayon.

Il s'agit de supprimer les trottoirs goudronnés anciens, très larges par endroits, par une bande piétonne d'environ 1,50 m de large en sable compacté perméable et de végétaliser l'espace disponible (herbe, arbustes, arbres).

Ces travaux rendront les sols à nouveau perméables et contribueront à verdir ce quartier, donc à créer un îlot de fraîcheur et contribueront à adapter notre territoire au changement climatique.

Le montant prévisible des travaux s'élève à 47 000 euros hors taxes. Ce projet sera engagé après validation par les riverains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité favorable :

- procédera aux inscriptions comptables de cette opération au budget prévisionnel 2024,
- charge Monsieur le maire de solliciter les services du Ministère de la Transition écologique.